

BULLETIN D'INSCRIPTION VENDEUR
BROCANTE NOCTURNE
25 MAI 2024



☐ Particulier ☐ Professionnel

Fiche de renseignements à remplir conformément à la réglementation en vigueur relative à la vente d'objets mobiliers sur les « ventes au déballage ».

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Email : @

Numéro de téléphone :

Numéro d'immatriculation du véhicule utilisé :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas participer à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année 2024 (art R321-9 du Code pénal) ;

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 du Code du Commerce) ;

- Avoir pris connaissance du règlement de cette brocante figurant au verso et l'avoir signé.

Je soussigné(e) _____ déclare exacts les renseignements portés sur le présent document.

A _____ Le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'inscription doit être accompagnée par :

- un chèque de ____ euros correspondant au règlement d'un emplacement non couvert de ____ mètres linéaires de déballage à 5,00 € le mètre et à **quatre mètres linéaires minimum**, à l'ordre de LONGNES FESTIVITES ;

- une photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'exposant présent sur le stand ;

- un extrait Kbis de moins de trois mois pour les vendeurs professionnels.

Document d'inscription à retourner **avant le 17 mai 2024**

- entièrement complété et avec le chèque de réservation;

- adressé à LONGNES FESTIVITES, 2 rue des Tourelles 78980 LONGNES.

Tout renseignement complémentaire au 07 80 46 02 61 ou par email
longnesfestivites@gmail.com

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

Cette brocante, **uniquement sur réservation**, est réglementée par le Code du Commerce (art L310-2) et est considérée comme une « vente au déballage ».

A ce titre, un registre permettant l'identification des « vendeurs » sera dûment renseigné grâce aux données déclarées au recto et sera tenu à la disposition des Autorités compétentes.

L'accueil se fera de 11h30 à 14h00, heure limite d'installation des exposants qui doivent respecter le périmètre prévu de leur emplacement dont la profondeur est de 5 mètres dont 2 mètres pour le stationnement du véhicule, l'organisateur se réservant le droit d'exiger un supplément en cas de dépassement du périmètre réservé. La clôture de la brocante est prévue à 22h00.

Chaque exposant disposera d'une autorisation individuelle et nominative qui sera délivrée sur place à l'arrivée et sur laquelle sera porté le numéro de l'emplacement attribué. Le véhicule utilisé pourra être stationné sur cet emplacement.

Les exposants s'engagent à respecter l'arrêté municipal et le règlement de la manifestation, c'est-à-dire : être inscrit auprès de l'organisateur ; respecter le périmètre prévu ; ne pas vendre de produits alimentaires, de boisson.

La vente d'armes et d'animaux vivants ou morts est **strictement interdite**.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. LONGNES FESTIVITÉS ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses, ou autres dégradations volontaires ou involontaires et se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en matière de sécurité.

En cas d'annulation par les organisateurs, et uniquement dans ce cas, le montant de la réservation sera remboursé, la météo n'étant pas un critère de remboursement.

Les exposants s'engagent à respecter l'environnement et la commune qui les accueille en veillant à la propreté de leur emplacement au cours de la brocante. Les emballages et les objets non vendus à l'issue de la brocante doivent être remontés par l'exposant qui devra impérativement laisser son emplacement propre à la fin de la brocante.

L'organisateur se donne le droit de refuser, d'expulser et de poursuivre par toutes voies l'exposant qui manquerait au respect de ce règlement.

LONGNES FESTIVITÉS se réserve l'exclusivité de la vente sur place des boissons et de la restauration.

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance de ce règlement.

A..... Le.....

Signature